



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le 2 Octobre, le Conseil communautaire de la  
30 Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 25  
- Présent(e)s : 24 Septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h30 à la salle des  
- Pouvoirs : 4 Pachottes à Simandres, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre  
- Excusé(e)s : 1 BALLELIO.  
- Absent(e)s non Secrétaire : Mme Sylvie CARRE  
excusé(e)s : 1

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY  
(Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Patrice  
BERTRAND, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennnes),  
Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, René MARTINEZ, Mireille  
SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS,  
Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD,  
Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE  
CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina  
VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs : Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY  
(Chaponnay)  
Mme Sandra BULLION (Marennnes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN  
(Marennnes)  
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. René  
MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme  
Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusée : Mme Martine JAMES (Communay)  
Absente non excusée : Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2023-82-5.7.4  
02/10/2023

Modification de la commission Permanente Intercommunale « Mobilités et déplacements »

**Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;

**Vu** la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

**Vu** la délibération n°2022-75 du conseil communautaire du 4 juillet 2022 modifiant la commission permanente intercommunale « Mobilités et déplacements » ;  
**Vu** la délibération n°2023-17 du conseil communautaire du 27 mars 2023 modifiant la commission permanente intercommunale « Mobilités et déplacements » ;  
**Vu** la délibération n° 2023-50 du conseil communautaire du 22 mai 2023 modifiant la commission permanente intercommunale « Mobilités et déplacements » ;  
**Vu** le bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

**Considérant** le courrier de démission du 24 février 2023 de Monsieur Bruno FURNION du conseil municipal de la commune de Marennes ;

**Considérant** qu'ainsi il n'est plus membre de la commission « Mobilités et déplacements » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Considérant** qu'il convient de remplacer Monsieur Bruno FURNION au sein de cette commission ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **REPLACE** au sein de la commission « Mobilités et déplacements » Monsieur Bruno FURNION par Monsieur **Jean-Luc SAUZE** ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Philippe HUGUENIN VIRCHAUX	Yvan PATIN	David CARLIER	Guy PERRUSSET
Valérie ALLAGNAT	Pierre THOMASSOT	<b>Jean-Luc SAUZE</b>	Jean Loup ODET

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Joseph-Marc FRANCOIS	Clotilde GERARDIN	KORN Gérard
Marc FASCINA	Pierre Emmanuel PAIRE	Jérôme FAUCHET

Télétransmise en Préfecture le - 6 OCT. 2023  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 6 OCT. 2023

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

